ANGLETERRE

Population totale au 1er janvier 2016 : 55 268 000 personnes

PIB/habitant en 2016 (Parité de Pouvoir d'Achat) (Royaume-Uni) : 31 300

Nombre connu de personnes sans-domicile : 78 170 ménages en hébergement provisoire en mars 2017

Pourcentage de ménages pauvres (Royaume-Uni) : 15,9%

Données récentes sur le sans-abrisme

En Angleterre, le sans-abrisme sous toutes ses formes a augmenté ces dernières années. Les statistiques du Ministère pour les Communautés et les Gouvernements Locaux (*DCLG*) montrent qu'à l'automne 2016, l'estimation totale du nombre de personnes vivant à la rue en Angleterre était de 4 134 personnes, soit une augmentation de 16 % depuis l'automne 2015, et de 134 % depuis l'automne 2010. Le nombre de ménages en hébergement provisoire est également en hausse, de 48 330 en mars 2011 à 78 170 en mars 2017 (+62 %). De 2000 à 2009, une réduction durable du nombre de personnes reconnues statutairement comme sans-domicile (*statutory homelessness*)[27] a été observée. Cette tendance a aujourd'hui été renversée. Les statistiques du DCLG ont déterminé l'année financière 2010/11 comme la première année d'augmentation du nombre de personnes reconnues sans-domicile (+10 %) depuis 2003/04. Depuis, les attributions du statut de sans-domicile n'ont cessé d'augmenter chaque année, excepté en 2013/14 (-3 %). Durant l'année financière 2016/17, le statut de sans-domicile a été accordé à 59 110 personnes, une augmentation de 9 % comparé à 2014/15. En 2016/17, 105 240 ménages ont été menacés par le sans-abrisme et accompagnés par les autorités locales afin de rester dans leur logement, une augmentation de 63 % depuis 2009/10.

Selon ces mêmes statistiques, le sans-abrisme parmi les groupes vulnérables en Angleterre a augmenté de 75 % depuis 2010. Le nombre de ménages sans-domicile comprenant une personne classée comme vulnérable en raison de problématiques de santé mentale a augmenté de 3 200 en 2010 à 5 740 en 2017. Ces sept dernières années, le nombre de familles avec des enfants dépendants en hébergement provisoire a augmenté de 22 950 à 40 130 (+75 %) et le nombre de ménages sans-domicile comprenant une personne avec un handicap physique a augmenté de 2 480 à 4 370 (+76 %).

Contexte des marchés du logement au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni en 2016[28], 63,4 % de la population étaient propriétaires d'un logement (35,5 % avec un emprunt immobilier, 27,9 % sans emprunt immobilier) et 36,6 % étaient locataires (18 % au prix du marché, 18,6 % à prix réduit ou gratuit).

A Londres, entre 2010 et 2016, les loyers du privé ont augmenté de 24 %, soit 8 fois la hausse des revenus moyens sur la même période ; en Angleterre, l'augmentation des loyers du privé équivaut à 3 fois celle des revenus moyens (à l'exception du Nord et des Midlands Est, où la situation inverse est observée)[29]. Les loyers du logement social ont également augmenté plus vite que les revenus, et ce depuis 2001[30]. La notion de logement « abordable » est large : elle sous-entend un montant de loyer pouvant aller jusqu'à 80 % des prix du marché local. Elle a été définie dès 2011 par le gouvernement, autorisant les bailleurs sociaux (associations de logement et autorités locales) à fixer le prix des loyers selon cette définition ; en 2014-15, les nouveaux locataires de logements « abordables » à Londres payaient en moyenne

27 Les personnes sans-domicile « statutaires » sont celles envers lesquelles s'exerce un « devoir statutaire » d'aide au logement de la part des autorités locales parce qu'elles sont considérées comme étant éligibles, involontairement sans-domicile et qu'elles entrent dans l'un des groupes caractérisé comme ayant des « besoins prioritaires ». Pour en savoir plus : https://www.gov.uk/guidance/homelessness-data-notes-and-definitions#statutory-homelessness

28 Eurostat/EUSILC 2016.

29 National Audit Office (2017), Homelessness in England, https://www.nao.org.uk/report/homelessness/

30 National Audit Office (2016), Housing in England: Overview, https://www.nao.org.uk/report/housing-in-england-overview/

60 % de plus que les nouveaux locataires en logement social traditionnel[31]. Il est important de garder à l'esprit que les disparités régionales en matière de marchés du logement en Angleterre sont de plus en plus importantes, en particulier lorsque l'on compare la situation de Londres et de certaines zones du Sud-Est à celles du Nord-Est et du Nord-Ouest du pays.

Le manque chronique de logements abordables en Angleterre est le résultat de différents facteurs. La construction de logements n'a pas suivi l'augmentation de la demande depuis les années 1980, en particulier à Londres ; la construction de logements publics a chuté, et celle de logements privés a été impactée par les récessions économiques. Les dernières années ont connu une forte augmentation des logements locatifs privés (+ 80 % entre 2003 et 2014), une hausse des logements locatifs sociaux appartenant aux associations de logement (+ 42 %), une stagnation des logements occupés par leur propriétaire (+0,3 %) et une réduction des logements locatifs sociaux appartenant aux autorités locales (-32 %)[32]. Cela est en grande partie dû à la politique de libéralisation du marché locatif public via le « Droit à l'achat » (« Right to buy »), initiée dans les années 1980 : de 1980 à 2013 en Angleterre, 1,87 million de logements publics ont été vendus à leurs locataires[33]. Les réformes successives du régime social (Bedroom Tax, ou taxe de sous-occupation ; allocations sociales ; Crédit Universel, qui remplace plusieurs allocations par un paiement unique par mois ; plafonds d'aides au logement...[34]) ont entraîné une augmentation de la pression des coûts du logement sur le budget des ménages les plus vulnérables. La fin de bail dans le secteur privé est devenue la première cause de sans-abrisme statutaire en Angleterre[35]. La proportion de ménages acceptés comme sans-domicile par les autorités locales en raison de la fin de bail locatif précaire (assured shorthold tenancy)[36] a augmenté de 11 % en 2009/10 à 32 % en 2016/17.

A Londres, cette proportion a également augmenté sur la même période de 10 % à 39 %. En Angleterre, la fin d'un tel bail est la raison de 74 % de l'augmentation des ménages éligibles à l'hébergement provisoire depuis 2009/10. Avant cette augmentation, le sans-abrisme était entraîné par d'autres causes, incluant les facteurs personnels comme une rupture familiale ou des parents dans l'incapacité ou la réticence à loger leurs enfants dans leur propre logement[37]. La fin de bail privé est donc la cause principale de l'augmentation du sans-abrisme depuis 2010.

En Angleterre, les dépenses totales du gouvernement pour le logement sont estimées à environ 28 milliards de livres pour 2015-16, l'élément le plus coûteux étant les allocations logement : cette même année, 4,1 millions d'allocataires étaient comptabilisés, équivalent à environ 20,9 milliards de livres. Le Bureau National d'Audit (National Audit Office), dans son rapport 2017 sur le sans-abrisme, a épinglé le Département pour les Communautés et le Gouvernement Local (Department for Communities and Local Government, en charge de la question du sans-abrisme) sur l'approche « allégée » adoptée en la matière : « Il est difficile de comprendre pourquoi le Département a persisté dans son approche allégée face à un problème [le sans-abrisme] qui se détériore si manifestement. Ses récents résultats en matière de réduction du sans-abrisme ne peuvent par conséquent pas être considérés comme une optimisation des ressources allouées. [...] »[38].

31 *Ibid.*

32 DCLG Housing Statistics, Table 104, Live Tables on Housing Stock, www.communities.gov.uk

33 DCLG Social Housing Sales Live Tables, Table 671, www.gov.uk

34 Joseph Roundtree Foundation (2014), *The impact of welfare reform on social landlords and tenants*, https://www.jrf.org.uk/report/impact-welfare-reform-social-landlords-and-tenants

35 National Audit Office (2017), *Op. Cit.*

36 Cette forme de bail correspond à la location standard en Angleterre, et véhicule une insécurité locative unique en Europe. De plus, de récents changements dans la législation ont permis aux autorités locales de se décharger de leur obligation de loger les ménages sans-domicile sur le secteur locatif privé, ce qui expose ces ménages à une grande insécurité locative.

37 National Audit Office (2017), Op. Cit.

38 "*Homelessness in all its forms has significantly increased in recent years, driven by several factors. Despite this, government has not evaluated the impact of its reforms on this issue, and there remain gaps in its approach. It is difficult to understand why the Department persisted with its light touch approach in the face of such a visibly growing problem. Its recent performance in reducing homelessness therefore cannot be considered value for money*". Amyas Morse, Head of the National Audit Office, 13 September 2017.

Chiffres clés du mal-logement et évolutions entre 2012 et 2016

Population générale				
Indicateur	**2016**		***Evolution 2012-2016***	
	Total	**Pauvres**	***Total***	***Pauvres***
Taux d'effort excessif	**12,3 %**	**42,4 %**	***+ 68 %***	***+ 63 %***
Coûts totaux des logements (PPA)	**588,5**	**542,6**	***+ 27 %***	***+ 45 %***
Arriérés de loyer/emprunt immobilier	3,4 %	7,2 %	*0 %*	*0 %*
Surpeuplement	8 %	**14,4 %**	*+ 14 %*	*+ 5 %*
Privation sévère liée au logement	2,2 %	4 %	*+ 10 %*	*- 5 %*
Incapacité à maintenir une température adéquate du logement	6,1 %	**14,2 %**	*- 25 %*	*- 26 %*
Jeunes				
Taux d'effort excessif (18-24 ans)	**19 %**	**50,2 %**	***+ 52 %***	***+ 32 %***
Surpeuplement (16-24 ans)	13,7 %	**22,9 %**	*- 2 %*	*- 14 %*
Ressortissants de pays hors UE-28				
	2016		***Evolution 2012-2016***	
	+ de 18 ans	**16-29 ans**	***+ de 18 ans***	***16-29 ans***
Taux d'effort excessif	**28,9 %**	**32,6 %**	***+ 50 %***	*+ 10 %*
Surpeuplement	19,6 %	**20 %**	***+ 31 %***	***+ 30 %***

Indicateurs du mal-logement - **Royaume-Uni, 2016** (en %)

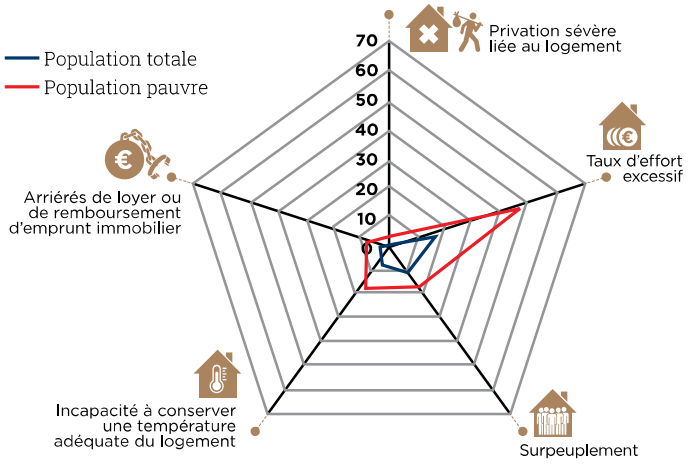

FOCUS SUR...
La criminalisation des citoyens mobiles de l'UE en situation de précarité en Angleterre

En Novembre 2016, le Royaume-Uni a adopté les nouvelles réglementations 2016 de l'Espace Economique Européen, qui sont entrées en vigueur le 1er février 2017. Elles remanient les réglementations de 2006 et transposent au niveau national les règles de la Directive 2004/38/EC sur les droits des citoyens de l'Union et des membres de leur famille de circuler et résider librement sur le territoire des Etats membres. En même temps que cette entrée en vigueur, le Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni (*Home Office*) a publié un Guide fournissant des instructions à propos de l'expulsion administrative de citoyens de l'UE et des membres de leur famille. Selon cette première version du Guide – il a été modifié en décembre 2017-, dormir à la rue était considéré comme un abus du droit de résidence, ce qui entraînait la possibilité d'expulser les ressortissants de l'Union Européenne ou les membres de leur famille sans-abri. Ces expulsions pouvaient être menées même si les personnes concernées étaient au Royaume-Uni depuis moins de 3 mois. Les personnes expulsées devaient également écoper de restrictions d'entrée sur le territoire pendant les 12 mois suivant leur expulsion ou leur départ volontaire. La FEANTSA a lancé une plainte auprès de la Commission Européenne contre le Royaume-Uni, considérant que la politique du Ministère de l'Intérieur ne respectait par le droit européen.

L'adoption de cette législation a formalisé une pratique d'expulsion qui remonte à plusieurs années. Cela a permis aux autorités d'augmenter substantiellement le nombre de personnes expulsées. Les statistiques gouvernementales démontrent que les trois premiers mois de 2017 ont vu le nombre d'expulsions forcées de citoyens européens augmenter de 26% par rapport à la même période sur l'année précédente. Entre septembre 2016 et septembre 2017, plus de 5 000 citoyens européens ont été renvoyés dans leur pays d'origine.

Parmi les personnes sans-abri détenues et confrontées à une expulsion, les réclamations de trois citoyens européens ont été portées par le *Public Interest Law Unit* et la *North East London Migrant Action (NELMA). Le 14 décembre 2017, la Cour Suprême* du Royaume-Uni a ordonné au gouvernement d'arrêter d'expulser des citoyens européens sans-abri, après avoir statué que cette politique controversée, désignant le fait de dormir à la rue comme un abus des droits des Traités, était illégale. Cette décision a établi qu'était contraire à la législation européenne la définition du Ministère de l'Intérieur de dormir à la rue comme abus du droit de la libre circulation. Elle a également affirmé que la politique en question était discriminatoire et s'apparentait à une vérification illégale systématique des droits de résidence des ressortissants européens. Cette décision est en phase avec les déclarations récentes de la Commissaire Jourová, qui avait assuré que le sans-abrisme n'affecte en aucun cas le droit d'un ressortissant européen de vivre dans un autre Etat membre. Suite à la décision de la Cour Suprême, le Ministère de l'Intérieur a publié une version révisée du Guide, dans laquelle toute référence au sans-abrisme comme abus des droits des Traités a été supprimée.